CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100672 **VALABLE JUSQU'AU** 22/01/2024

ÉDITÉ LE **24/01/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/09/2007
Forme juridique : EURL

Capital : 6 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 49990897800012

Siret : **499 908 978 00012**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 4310459

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5179294904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5179294904

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/12/2023

Raison sociale : **BOSQUET - MATHIEU PASCAL EURL**

108 ROUTE DE BUXY
CORTELIN
71100 ST REMY

Téléphone : 03 85 48 31 85 **Fax :**
Portable : 06 99 44 38 71

Site Internet : www.pascal-bosquet.com
E-mail : pascal.bosquet-mathieu@bbox.fr

Responsabilité légale :
BOSQUET - MATHIEU PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/04/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	13/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.